

## AVENANT N°2

### AU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TRIENNAL DU 21/06/2021 N° Z210843COV ENTRE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE ET LE PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

#### ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I. **La Métropole Aix-Marseille-Provence**  
**58, boulevard Charles Livon**  
**13007 MARSEILLE**

représenté par Sa Présidente en exercice régulièrement habilitée à signer le  
présent avenant par délibération en date du 26 mars 2023

ci-après désigné **« la Métropole »**

#### ET

L'organisme **Syndicat mixte de gestion du**  
**Parc naturel régional des Alpilles**  
sise 2 boulevard Marceau, 13210 Saint-Rémy-de-Provence

représenté par Son Président, Monsieur Jean MANGION

ci-après désignée **« le PNR des Alpilles »**

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

#### ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Dans le cadre du contrat de développement signé avec le PNR des Alpilles pour les exercices 2021, 2022 et 2023, l'objet du présent avenant est

- de valider le programme d'actions 2023, sur la base des modifications apportées en cours d'exercice sur le programme triennal annexé à la convention initiale ;
- d'attribuer une subvention au titre de l'exercice 2023, afin d'apporter les cofinancements nécessaires à la réalisation de ce programme.

A cette fin, le PNR des Alpilles s'engage à mettre tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution.

Pour sa part, la Métropole s'engage à soutenir financièrement le PNR des Alpilles dans la réalisation de ses actions en matière de biodiversité, de gestion des flux en espaces naturels, d'aménagement, d'urbanisme et d'architecture, d'accompagnement de transition énergétique, de révision de la charte de parc et de paysage.

## **ARTICLE 2 : DUREE DE L'AVENANT**

Le présent avenant est conclu pour l'exercice budgétaire 2023 et trouvera son terme au versement du solde.

## **ARTICLE 3 : COUT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DE LA MÉTROPOLE**

### **3.1 Budget prévisionnel de l'action :**

- L'annexe 1 au présent avenant précise :

Le budget prévisionnel global du programme d'action, objet de l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et en distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc.

Conformément à l'annexe 1, le coût total de ce programme, objet du présent avenant, est d'un montant réparti comme suit :

- 117 500 euros en dépenses de fonctionnement :
  - Animation CFT : 50 000€
  - Animation Pastorale : 50 000€
  - Action Charte : 5 000€
  - Action Cellule accompagnement : 12 500€
- 50 000 euros en dépenses d'investissement :
  - Projet Belvédère : 30 000€
  - Projet Observatoire Eyguières : 20 000€

### **3.2 Participation de la Métropole et modalités de calcul :**

La participation envisagée de la Métropole est d'un montant de 71 500 euros, réparti de la manière suivante :

- 46 500 euros en dépenses de fonctionnement :
  - Animation CFT : 20 000€
  - Animation Pastorale : 20 000€
  - Action Charte : 2 500€
  - Action Cellule accompagnement : 4 000€
- 25 000 euros en dépenses d'investissement :
  - Projet Belvédère : 9 000€
  - Projet Observatoire Eyguières : 16 000€

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier, si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la Métropole n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la Métropole est recalculée au prorata des dépenses justifiées.

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit de la Métropole, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versés au titre de la présente convention.

Cette subvention sera créditée au compte du PNR des Alpilles selon les procédures comptables en vigueur sous réserve du respect par l'association de ses obligations légales et contractuelles.

### **3.3 Modalités de versement de la subvention :**

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvée par délibération n° FBPA 029-8299/20/CM en date du 31 juillet 2020, les modalités de versement se feront comme suit :

- un acompte maximum de 80% de la subvention votée, sur demande du bénéficiaire, après la signature de l'avenant par les deux parties ;
- le solde, sur demande du bénéficiaire, après la remise des pièces prévues à l'article 4.3 de la convention n°Z210843COV du 21/06/2021.

La demande de versement de subvention est remplie et signée par le bénéficiaire de la subvention qui certifie la réalité de la dépense et son affectation au programme subventionné.

## **ARTICLE 4 : AUTRES**

Les autres dispositions de la convention du 21/06/2021 demeurent inchangées et s'appliquent au présent avenant.

Fait à Marseille, le

**Pour le PNR des Alpilles**

**Pour la Métropole  
Aix-Marseille-Provence**

**Le Président  
Monsieur Jean MANGION**

# ANNEXE 1 DE L'AVENANT Budget Animation CFT

3-2

## Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Article : animation civique territoriale

exercice 20 23

CHARGES DIRECTES		MONTANT <sup>12</sup>	RESSOURCES DIRECTES		MONTANT <sup>12</sup>
<b>60 - Achats</b>			<b>70 - Vente de produits tels de marchandises, produits de services</b>		
Achats stockés (matières premières, énergie)			<b>71 - Dotations et produits de justification</b>		
Achats d'études et de prestations de services			<b>74 - Subventions d'investissement (13)</b>		
Achats de matériel, équipements et travaux	1 500		État (préciser la(les) mission(s) collectée(s))		
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)					
Achats de marchandises					
Autres achats					
<b>61 - Services extérieurs</b>			<b>75 - Autres produits tels de marchandises, produits de services</b>		
Sous-traitances générales			<b>76 - Produits de prestations</b>		
Redevances de crédit-bail					
Locations mobilières et immobilières					
Charges locatives et de copropriété					
Entrées et réceptions					
Frais d'assurance					
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)			<b>TOTAL Ressources des Mairies Provence - Var (14)</b>	20 000	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>			Métropole Aix-Marseille-Provence (Mission central)		
Personnel extérieur			Territoire Marseille-Provence		
Rémunérations d'intervenants et honoraires			Territoire du Pays d'Aix		
Publicité, information et publications	2 500		Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile		
Transport de biens et transport collectif du personnel			Territoire Istres-Château-Provence		
Dépenseurs, émissions et réceptions			Territoire du Pays de Martigues		
Frais postaux et de télécommunications			Communes		
Autres (autres indiqués à l'annexe 14...)					
<b>63 - Impôts et taxes</b>					
Impôts et taxes sur rémunérations					
Autres impôts et taxes					
<b>64 - Charges du personnel</b>	46 800		<b>77 - Produits exceptionnels</b>		
Rémunérations du personnel			Fonds exceptionnels		
Charges sociales			L'Agence de services et de paiement		
Autres charges du personnel			Autres établissements publics		
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>			Mises prévues		
<b>66 - Charges financières</b>			<b>78 - Autres produits de gestion courante</b>		
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>			Dons cordons, dons manuels en legs		
<b>68 - Dotations aux amortissements et provisions, engagements à valoir sur ressources affectées</b>			<b>79 - Produits financiers</b>		
<b>69 - Impôts sur les bénéfices</b>			<b>77 - Produits exceptionnels</b>		
			<b>78 - Impôts sur amortissements, provisions</b>		
			<b>79 - Transfert des charges</b>		
<b>CHARGES INDIRECTES</b>			<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES</b>		
Charges liées au fonctionnement			Parc naturel régional des Alpilles Avelinancement	10 000	
Frais financier					
Autres					
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>14</sup></b>					
<b>60 - Emploi des compétences volontaires en nature</b>			<b>80 - Contributions volontaires en nature</b>		
Secours en nature			Bénévoles		
Mise à disposition gratuite biens et prestations			Prévoies en nature		
Personnel bénévole			Dons en nature		
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES CHARGES</b>	50 800		<b>TOTAL GÉNÉRAL DES PRODUITS</b>	30 000	

Fait à Saint-Paul-de-Provence

Le 18 février 2023

Président de l'association

Signature du Président Jean MANGON

<sup>12</sup> Ne pas inclure les charges d'achat, <sup>13</sup> L'ensemble des dépenses se rapportant au fait que le bénéficiaire a été financé par des ressources publiques affectées ou des ressources publiques affectées au fonctionnement de l'association. <sup>14</sup> Le plus susceptible des associations, loi de décembre 2007 de loi de décembre 2007, prévoit à l'article 10 les modalités de participation des bénévoles et des bénévoles de l'association au financement de l'association.

## Budget Accompagnement Cellule

# 3-2

## Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Action : actions d'accompagnement

exercice 2023

CHARGES DIRECTES	MONTANT <sup>12</sup>		RESSOURCES DIRECTES	MONTANT <sup>12</sup>	
<b>60 - Achats</b>		€	<b>70 - Vente de produits finis, de marchandises, provisions de services</b>		€
Achats stockés (matières premières, autres)		€	<b>71 - Dotations et produits de transferts</b>		€
Achats d'études et de prestations de services	12 500	€	<b>74 - Impôts et taxes (CIS)</b>		€
Achats de matériel, équipements et travaux		€	État (prévoir legs (matériel(s) scolarisé(s))		€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)		€	DREAL	5 000	€
Achats de marchandises		€			€
Autres achats		€			€
<b>61 - Services extérieurs</b>		€	Ministère(s)		€
Sous-traitance générale		€			€
Redevances de crédit-bail		€			€
Locations mobilières et immobilières		€	Département(s)		€
Charges locatives et de copropriété		€			€
Entrées et réparations		€			€
Frais d'assurance		€	<b>TOTAL Mairie de Aix-Marseille Provence + Territoires</b>	4 000	€
Frais (études / recherches, documentation, colloques...)		€	Métropole Aix-Marseille Provence (budget central)		€
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		€	Territoire Marseille-Provence		€
Personnel extérieur		€	Territoire du Pays d'Aix		€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		€	Territoire du Pays d'Auroux		€
Publicité, information et publications		€	Territoire du Pays d'Arles et de l'Étoile		€
Transport de biens et transport collectif du personnel		€	Territoire Basse-Coste Provence		€
Dépense de matériel, envois et réceptions		€	Territoire du Pays de Martigues		€
Frais postaux et de télécommunications		€	Communes		€
Autres (autres matériels à l'exclusion de Mat...)		€			€
<b>63 - Impôts et taxes</b>		€	Département(s) section (Mairie(s))		€
Impôts et taxes sur rémunérations		€	Forces armées		€
Autres impôts et taxes		€	L'Agence de services et de paiement		€
<b>64 - Charges de personnel</b>		€	Autres établissements publics		€
Rémunérations du personnel		€	Mises prévues		€
Charges sociales		€	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>		€
Autres charges de personnel		€	Dons cotisations, dons matériels en legs		€
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		€	<b>76 - Produits financiers</b>		€
<b>66 - Charges financières</b>		€	<b>77 - Produits exceptionnels</b>		€
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>		€	<b>78 - Reprises sur amortissements provisionnés</b>		€
<b>68 - Dotations aux amortissements et provisions, engagements à valoir sur ressources affectées</b>		€	<b>79 - Transfert de charges</b>		€
<b>69 - Impôts sur les bénéfices</b>		€			€
<b>CHARGES INDIRECTES</b>			<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES</b>		
Charges liées au fonctionnement		€	Parc naturel régional des Alpilles Avelinacament	2 500	€
Frais financer		€			€
Autres		€			€
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		€	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		€
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>14</sup></b>					
<b>69 - Emploi des contributions volontaires en nature</b>		€	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>		€
Secours en nature		€	Bénévolat		€
Mise à disposition gratuite biens et prestations		€	Pratiques en nature		€
Personnel bénévole		€	Dons en nature		€
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES CHARGES</b>	12 500	€	<b>TOTAL GÉNÉRAL DES PRODUITS</b>	12 500	€

Fait à : Aix-Marseille Provence

Le 18 février 2023

Chargé de l'association

Signature du Président : Jean MANGEN

<sup>12</sup> Le plan prévisionnel est établi sur la base des données de l'exercice précédent et des prévisions de l'exercice en cours. <sup>13</sup> Le plan prévisionnel est établi sur la base des données de l'exercice précédent et des prévisions de l'exercice en cours. <sup>14</sup> Le plan prévisionnel est établi sur la base des données de l'exercice précédent et des prévisions de l'exercice en cours.

Budget Animation Pastorale

3-2

Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année : exercice prévisionnel

Exercice 20 23

CHARGES DIRECTES		MONTANT <sup>12</sup>	RESSOURCES DIRECTES		MONTANT <sup>12</sup>
<b>60 - Achats</b>			<b>70 - Vente de produits fab. de marchandises, professions de service</b>		
Achats stockés (marchandises, matériel)			70 - Dotation et produits de fonctionnement		
Achats d'études et de prestations de services			71 - Subventions d'implication (13)		
Achats de matériel, équipement et travaux	1 500		État (préciser lég. (région, département, collectivité))		
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)			Fonds vert	20 000	
Achats de marchandises					
Autres achats					
<b>61 - Services extérieurs</b>			<b>72 - Autres produits de gestion courante</b>		
Sous-traitances générales			Dont concessions, dons gratuits ou legs		
Redevances de crédit-bail			72 - Produits financiers		
Locations mobilières et immobilières			73 - Produits exceptionnels		
Charges locatives et de copropriété			74 - Reprises sur amortissements provisionnels		
Entrées et réparations			75 - Transfert de charges		
Primes d'assurance					
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)			<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES</b>		
<b>62 - Autres services extérieurs</b>			Parc naturel régional des Alpes Arelimoisement		10 000
Personnel extérieur					
Rémunérations d'intervenants et honoraires					
Publicité, information et publications	2 500				
Transport de biens et transport collectif du personnel					
Diplômes, médailles et récompenses					
Frais postaux et de télécommunications					
Autres (autres imputés à l'exercice etc...)					
<b>63 - Impôts et taxes</b>					
Impôts et taxes sur rémunérations					
Autres impôts et taxes					
<b>64 - Charges de personnel</b>		66 800			
Rémunérations de personnel					
Charges sociales					
Autres charges de personnel					
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>					
<b>66 - Charges financières</b>					
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>					
<b>68 - Dotations aux amortissements et provisions, engagements à valoir sur ressources affectées</b>					
<b>69 - Impôts sur les bénéfices</b>					
<b>CHARGES INDIRECTES</b>			<b>TOTAL DES CHARGES</b>		
Charges liées au fonctionnement			<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		
Frais financier					
Autres					
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>14</sup></b>		
<b>60 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>			<b>67 - Contributions volontaires en nature</b>		
Secours en nature			67 - Bénévoles		
Mise à disposition gratuite biens et prestations			Pratiqué en nature		
Personnel bénévole			Dons en nature		
<b>TOTAL GENERAL DES CHARGES</b>	90 800		<b>TOTAL GENERAL DES PRODUITS</b>	90 000	

Fait à Saint-Rémy-de-Provence

Le 18 février 2023

Chargé de Prospective

Signature du Président Jean MANGEN

<sup>12</sup> Il peut être par conséquent d'usage <sup>13</sup> L'ensemble du document est soumis au droit de la loi qui le concerne. <sup>14</sup> Les contributions volontaires en nature sont des contributions en nature qui sont des contributions en nature qui sont des contributions en nature...

Budget Action Charte

**3-2**

**Budget prévisionnel de l'action**

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Fait à : **Salon de la Nouvelle-Aquitaine du PNF des Alpes**

**Exercice 20** 23

CHARGES INDIRECTES		RESSOURCES INDIRECTES	
	MONTANT <sup>12</sup>		MONTANT <sup>12</sup>
00 - Achats		70 - Vente de produits finis de marchandises, produits de service	€
Achats stockés (matières premières, entrées)		71 - Déchets et produits de fabrication	€
Achats d'études et de prestations de services		74 - Subventions d'équipement (13)	€
Achats de matériel, équipements et travaux		80 - Prélèvements sur le fonds de roulement	€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)			€
Achats de marchandises			€
Autres achats			€
01 - Services extérieurs		81 - Subventions	1 500 €
Sous-traitances générales			€
Redevances de crédit-bail			€
Locations mobilières et immobilières		82 - Dégrevements	€
Charges locatives et de copropriété			€
Entretien et réparations			€
Frais d'assurance			€
Divers (loyers / redevances, documentation, colloques...)		<b>TOTAL Métropole Aix-Marseille-Provence + Territoires</b>	<b>2 300 €</b>
02 - Autres services extérieurs		Métropole Aix-Marseille-Provence (niveau central)	€
Personnel extérieur		Territoires Marseille-Provence	€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		Territoires du Pays d'Aix	€
Publicité, information et publications	5 000 €	Territoires du Pays Salmiais	€
Transport de biens et transport collectif du personnel		Territoires du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	€
Dépense de matériel, entretien et réceptions		Territoires Istres-Cassis-Provence	€
Frais postaux et de télécommunications		Territoires du Pays de Martigues	€
Autres (divers, relatifs à l'entretien etc...)		Communes	€
03 - Impôts et taxes			€
Impôts et taxes sur immobilisations		Dégrevements successifs (MIRFIS) :	€
Autres impôts et taxes		Frais exceptionnels	€
04 - Charges de personnel		L'agence de services et de paiement	€
Rémunérations du personnel		Autres établissements publics	€
Charges sociales		Mises prévues	€
Autres charges de personnel		79 - Autres produits de gestion courante	€
05 - Autres charges de gestion courante		Dons cotisations, dons manuels ou legs	€
06 - Charges financières		79 - Produits financiers	€
07 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	€
08 - Déchets non valorisables et provisions, engagements à valoir sur ressources affectées		78 - Impôts sur aménagements, provisions	€
09 - Impôts sur les bénéfices		79 - Transfert de charges	€
<b>CHARGES INDIRECTES</b>		<b>RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES</b>	
Charges liées au fonctionnement		Parc naturel régional des Alpes-Archéologique	1 000 €
Frais financier			€
Autres			€
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES<sup>14</sup></b>			
00 - Emploi des compétences volontaires en nature		07 - Contributions volontaires en nature	€
Secours en nature		Bénévolat	€
Mise à disposition gratuite biens et prestations		Prestation en nature	€
Personnel bénévole		Dons en nature	€
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES CHARGES</b>	<b>5 000 €</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL DES PRODUITS</b>	<b>5 000 €</b>

Fait à : **Salon-Aubagne de Provence**

Le **18 Mars 2023**

**Chargé de Prospection**

Signature du Président : **Jean MANOCH**

<sup>12</sup> Il peut s'agir de crédits d'impôt. <sup>13</sup> L'ensemble des données se rapporte au 31.12 qui les incluent ainsi que tous les décaissements effectués sur le compte de la commune. <sup>14</sup> Les plus exceptionnels des contributions en nature sont ceux des bénévoles et des associations. <sup>15</sup> Les plus exceptionnels des contributions en nature sont ceux des bénévoles et des associations.

## 4-2 | Plan de Financement du Projet d'Investissement

Le total des dépenses doit être égal au total des ressources

Annex : Indicateurs Financier N°3 du CR0000

Budget 20 23

DEPENSES (*)	Montant HT - €	Montant TTC - €	RESSOURCES	Montant en €	%
Immobilisations incorporelles			Fonds propres (dont capacité d'autofinancement)	6 000	20
Frais d'Établissement			Emprunts (à détailler)		
Frais de recherche et de développement					
Concessions, brevets et droits similaires			Aides publiques :		
Autres immobilisations incorporelles			Union Européenne		
Immobilisations corporelles			Etat : (à détailler)		
Terrain					
Construction	30 000		Région (s)	15 000	50
Installation techniques, matériel et outillages					
Matériel de bureau et matériel informatique			Département (s)		
Mobilier					
Autres immobilisations corporelles					
			<b>Total MAMP + Territoires Métropole</b>	<b>9 000</b>	<b>30</b>
			- Territoire Marseille- Provence		
			- Territoire du Pays d'Azx		
			- Territoire du Pays Salonais		
			- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile		
			- Territoire Istres Ouest Provence		
			- Territoire du Pays de Martigues		
			Commune (s)		
			Autras (à détailler)		
<b>Total des dépenses provisionnelles</b>	<b>30 000</b>		<b>Total des ressources provisionnelles</b>	<b>30 000</b>	<b>100</b>

\* Lorsque le demandeur récupère la TVA, la dépense subventionnable doit être présentée hors taxe.

Fait à : Salon-les-Bains de Provence

Le 10 février 2023

Signature du Président : Jean MANGION

Important : Le comité est l'organe responsable des renseignements mentionnés dans le présent document (procéder correctement et à l'engagement à justifier dans un second temps de fin de l'année attachés. Ne pas indiquer les modalités d'usage.



## 4-2 | Plan de Financement du Projet d'Investissement

Le total des dépenses doit être égal au total des ressources

Autorité : Observatoire intercommunautaire Eyguières

Budget 20 23

DEPENSES (*)	Montant HT - €	Montant TTC - €	RESSOURCES	Montant en €	%
Immobilisations incorporelles			Fonds propres (dont capacité d'autofinancement)		
Frais d'Établissement			Emprunts (à détailler)		
Frais de recherche et de développement	4 000				
Concessions, brevets et droits similaires			Aides publiques :		
Autres immobilisations incorporelles			Union Européenne		
Immobilisations corporelles			Etat : (à détailler)		
Terrain					
Construction	16 000		Région (s)		
Installation techniques, matériel et outillages					
Matériel de bureau et matériel informatique			Département (s)		
Mobilier					
Autres immobilisations corporelles					
			<b>Total MAMP + Territoires Métropole</b>	16 000	80
			- Territoire Marseille- Provence		
			- Territoire du Pays d'Azx		
			- Territoire du Pays Salonais		
			- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile		
			- Territoire Istres Ouest Provence		
			- Territoire du Pays de Martigues		
			Commune (s)	4 000	20
			Autras (à détailler)		
<b>Total des dépenses provisionnelles</b>	<b>20 000</b>		<b>Total des ressources provisionnelles</b>	<b>20 000</b>	<b>100</b>

\* Lorsque le demandeur récupère la TVA, la dépense subventionnable doit être présentée hors taxe.

Fait à : Salon-de-Provence

Le : 10 février 2023

Signature du Président : Jean MANGION

Important : Le comité est l'organe responsable des renseignements mentionnés dans le présent document (proposer, compléter) et s'engage à justifier dans un second temps de l'origine des fonds affectés. Ne pas indiquer les numéros d'articles.